

5. Concernant un retour du saumon k ta   un niveau sensiblement inf rieur aux pr visions :

[Proposition am ricaine : Si, au cours d'une ann e quelconque du programme de reconstitution du saumon k ta assujetti au pr sent article, le retour du saumon se fait   un niveau sensiblement inf rieur aux pr visions pour des motifs ind pendants de la volont  des Parties, le Conseil recommandera aux Parties de rajuster l'objectif des  chapp es   la fronti re et la plage des captures canadiennes de mani re que soit partag  le fardeau de la diminution du volume de captures.]

6. Concernant le partage des stocks de saumon chinook apr s la reconstitution des stocks :

Les parts du total admissible des captures (TAC) [Proposition am ricaine : dans le fleuve Yukon] du stock de saumon chinook qui [Proposition am ricaine : fraye dans] [Proposition canadienne : provient de] l'axe principal du bassin hydrographique du fleuve Yukon au Canada pr cis  ci-dessous, commenceront   s'appliquer en l'an [Proposition am ricaine : \_\_\_\_\_] [Proposition canadienne : 2005]. Le TAC pour ce stock sera  tabli chaque ann e par le Conseil du fleuve Yukon en fonction des pr visions du CTM  tablies avant la saison de p che quant   l'ampleur de la remonte, et il sera modifi  au besoin par les autorit s comp tentes en fonction des  valuations effectu es au cours de la saison de p che. Toutefois, ces parts de captures s'appliqueront   une date plus rapproch e [Proposition canadienne : entre la fin de la p riode de stabilisation et l'an 2005] si [Proposition canadienne : la moyenne pond r e] des  chapp es pour le frai de ce stock pour les deux principales classes annuelles d passe l'objectif minimum des  chapp es recommand  par le CTM, actuellement de 33 000 [Proposition canadienne : et si le TAC est de 80 000 ou plus].

[Proposition am ricaine :

Canada :

18 % du TAC pour la portion du TAC qui va jusqu'  110 000 saumons chinook, plus \_\_\_ % du TAC pour la portion du TAC qui d passe les 110 000 saumons chinook.

 tats-Unis :

82 % du TAC pour la portion du TAC qui va jusqu'  110 000 saumons chinook, plus \_\_\_ % du TAC pour la portion du TAC qui d passe les 110 000 saumons chinook.]